REPUBLIQUE DU BENIN Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 2017-13 DU 19 JUIN 2017

portant autorisation de ratification, du contrat de financement du projet « Eau et Assainissement à Cotonou phase III », signé à Bruxelles, le 08 décembre 2016, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, en sa séance du 12 mai 2017 ; le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er: Est autorisée la ratification, par le Président de la République, du contrat de financement du projet « Eau et Assainissement à Cotonou phase III », d'un montant de trente millions (30 000 000) d'euros, soit dix-neuf milliards six cent soixante-dix-huit millions sept cent dix mille (19 678 710 000) de francs CFA signé à Bruxelles, le 08 décembre 2016, entre la République du Bénin et la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Article 2: La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2017

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

1 Koupaki

Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Joseph DJOGBENOU

Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Energie, de l'Eau

et des Mines,

Dona Jean-Claude HOUSSOU

<u>Ampliations</u>: PR 06 - AN 4 - CC 02 CS 02 - CES 02 - HAAC 02 - HCJ 02 - MESGPR 02 - MJL 02 - MEF 02 - MEEM 02 AUTRES MINISTERES 17 - SGG 04 - JORB 01.